



Annulation SARL, projet de statut signé

Par **kostaar**, le **08/08/2021** à **12:27**

Bonjour,

J'avais le projet de créer une SARL avec un associé.

Finalement après avoir bien réfléchi, je ne souhaite plus continuer le projet.

Nous avons eu un premier rendez-vous avec un expert-comptable et j'ai juste signé le document contenant le projet de statut.

Je voudrais savoir quelles sont les suites en ne sachant pas si l'associé continue ou pas le projet.

Est-ce que je dois contacter le comptable pour lui signifier mon abandon ?

mon intention d'annulation a juste été faite par téléphone à l'associé

Merci d'avance pour votre aide

Par **BrunoDeprais**, le **08/08/2021** à **19:05**

Bonjour,

Vous risquez de devoir supporter quelques frais, au minium ceux du comptable.

Je ne peux que vous conseiller de régler la question au plus vite avec votre (ex) associé et le comptable.

Par **kostaar**, le **08/08/2021** à **19:07**

merci beaucoup pour votre réponse